

 <p>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et des ressources humaines</p> <p>Office du personnel de l'Etat</p> <p>Direction de l'évaluation et du système de rémunération</p>	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 15.06.1987	Date de révision 01.12.2010	Date de mise en application 01.07.1987
1. Dénomination de la fonction		Code fonction	
Administrateur de faculté à l'Université 2- administratrice de faculté à l'Université 2		5.10.009	
2. But de la fonction			
Identique à celle d'administrateur/administratrice de faculté 1 ; son activité se déroulant cependant dans une subdivision nettement plus importante pour ce qui est de ses responsabilités premières : la gestion du personnel administratif et technique, celle du personnel rémunéré sur des fonds universitaires, la gestion des comptes et le contrôle du matériel.			
3. Description de la fonction			
La fonction implique notamment, outre les tâches décrites dans la fonction d'Administrateur/administratrice de faculté UNI 1", d'/de :			
<ul style="list-style-type: none"> - participer activement dans son domaine de compétence à la réflexion stratégique et politique de la faculté; - participer aux commissions de la faculté afin d'avoir une vision globale; Toutes les thématiques sont discutées en commun avec l'ensemble des membres du décanat et des décisions consensuelles sont prises; - rationaliser les programmes par la mise en place d'une comptabilité analytique; - assurer de manière autonome la mise en place et le suivi des actions décidées au décanat; - assurer une communication externe et des relations avec des organes externes; - renforcer le contrôle financier au vu de l'accroissement de la faculté en termes d'étudiant, de budget et de formation; - mettre en place les projets de la faculté; - assurer la responsabilité de cheffe de projet dans le cadre de la réorganisation de la faculté; - organiser les grands événements, remise des diplômes, journée de présentation de la faculté pour les collégiens. 			
4. Exigences de la fonction			
Bachelor en sciences économique et sociales et une expérience préalable de plusieurs années dans le domaine considéré.			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	M	C	K	A	J	Cl. max. 23
Points	58	13	65	5	69	Total 210